Parcours professionnels 4

Recrutement interne et promotion	
dans la fonction publique de l'État	4.1

- Recrutement déconcentré interne dans la fonction publique de l'État 4.2
- Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale 4.3
 - Recrutement interne des attachés 4.4
- Recrutement interne des administrateurs 4.5
- Mobilité des agents de la fonction publique 4.6
 - Mobilité catégorielle 4.7
 - Positions statutaires 4.8

Présentation

A - Voies d'accès internes dans la fonction publique de l'État

- Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- Les examens professionnels permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur dans le corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
- Les plans de titularisation (appelés aussi concours réservés) ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet ».

Les concours réalisés par un établissement public administratif sont regroupés avec ceux organisés par le ministère de tutelle (voir Fiche thématique 3).

Les concours organisés par la Cour des comptes et le Conseil d'État sont rattachés aux services du Premier ministre.

Les concours organisés par le Sénat et l'Assemblée Nationale sont exclus, ainsi que ceux de la filière hospitalo-universitaire et des corps spécifiques d'enseignants-chercheurs, faute de données disponibles.

<u>B - Voies d'accès internes à la fonction</u> <u>publique territoriale</u>

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dites loi Le Pors) et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au Centre national de la fonction

publique territoriale (CNFPT) celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+), depuis 2010. La Ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue depuis 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le CNFPT pour les concours de catégorie A+ et par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion). Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats pour 2017 des concours de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui organisent leurs propres concours.

<u>C - Voies d'accès à la fonction publique</u> <u>hospitalière</u>

Les données sur les concours internes de l'encadrement dans la fonction publique hospitalière sont transmises par le Centre national de gestion.

Le concours interne d'attaché d'administration hospitalière, organisé au niveau national par le Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière, est ouvert par arrêté du ministre chargé de la santé aux fonctionnaires et aux agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale candidats mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois ans au moins de service public effectif. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée.

Les concours internes de directeur d'hôpital public et de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social* sont ouverts aux fonctionnaires et agents de l'État, aux militaires et magistrats, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère

Présentation

administratif, aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, aux candidats répondant aux conditions fixées au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la même loi, qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre ans au moins de service public. Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en

considération les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site Internet : http://www.fonction-publique.gouv.fr, rubrique Études&Statistiques/Rapport annuel, ainsi que, pour les figures marquées du signe ..., dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

^{*} Le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux résulte de la fusion, à partir de 2008, du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux avec celui des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux.

Figures 4.1-1 et 4.1-2: Concours internes et examens professionnels dans la fonction publique de l'État: nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2018

	Postes	offerts		Prés	ents			Ad	mis		
		Évolution		élet	dont f	emmes		É l at a		emmes	
	Nombre		Nombre	Évolution annuelle (en %)		Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre		Sélectivité
Concours interne	13 072	15,9	91766	0,0	57 272	- 3,1	11284	9,2	6523	7,0	8,1
Examens professionnels	13 299	1,1	60 077	2,5	30997	0,2	13169	1,9	5844	3,7	4,6
-de changement de grade	11651	0,5	42 689	0,8	20664	- 1,4	11623	1,0	4803	2,8	3,7
-de changement de corps	1648	6,0	17388	7,2	10334	3,7	1546	9,5	1041	8,1	11,2
Concours réservés	8 5 8 1	23,4	3 4 2 6	- 30,3	2129	- 30,9	1967	- 20,9	1292	- 17,0	1,7
Total	34952	11,4	155 268	0,0	90399	- 2,9	26420	2,6	13 659	2,8	5,9

Source: GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP - SDessi. Note: Les données 2017 ont été révisées par rapport à la précédente publication.

Figure 4.1-3: Titularisation avec et sans concours dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) dans la fonction publique de l'État: nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 2001 à 2006

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2001	2990	5 603	5 3 7 3	3,1
2002	12302	12 404	12652	1,8
2003	6974	7081	7538	2,3
2004	5392	4781	4996	3,2
2005	2 476	2458	2 469	3,0
2006	56	121	120	4,6
Bilan 2001 à 2006	30190	32 448	33148	

Source : Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - SDessi

Définition: Titularisation: plan de résorption de l'emploi précaire loi 2001-2 du 3 janvier 2001, mis en œuvre pour une durée déterminée, à partir de janvier 2001 et qui a pris fin en janvier 2006.

Définition: Sélectivité = présents/admis.

Figure 4.1-3 bis: Titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique⁽¹⁾

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2013 (résultats partiels)	6143	5333	5 2 8 4	2,3
2013 (résultats estimés)	7934	7124	7 0 7 5	-
2014 (résultats partiels)	7931	4 4 7 0	4626	2,2
2014 (résultats estimés)	9 497	6036	6192	-
2015 (résultats partiels)	5712	2615	2604	1,8
2015 (résultats estimés)	6012	2704	2693	-
2016 (résultats partiels)	3094	1178	1164	2,3
2016 (résultats estimés)	3 413	1178	1483	-
2017(2)	6955	2 487	2840	2,0
2018	8 5 8 1	1967	1802	1,7

Source: GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP - SDessi.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2013 (ministère de l'Éducation nationale et ministères économiques et financiers), en 2014 (ministères de l'Éducation nationale). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent. En 2017 et 2018, les données de concours ont été revues et complétées par examen des rapports des jurys de concours et des bilans sociaux; les données non disponibles ont été imputées.

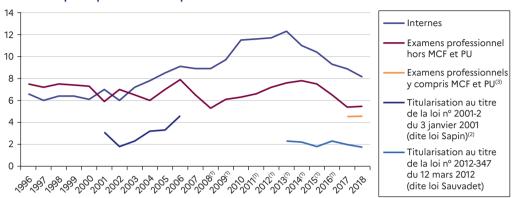
⁽²⁾ Les données 2017 ont été révisées par rapport à la précédente publication.

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'État en 2018

Sauva	de	t) c	dar	าร	la 1	or	ıct	ior	ı p	υb	liq	ue	d	e l'	Eta	at	en	2018
Part des recrutements (en %)					41,9			6,0				45,1	51,1				0′2	100,0
Sélectivité		10,0	6,2	2'0	8,1	15,3	6'2	11,2	2,7	4,3	2,0	3,7	4,6	2,0	1,2	1,1	1,7	5,9
	Total	4878	4513	1364	10 755	693	854	1547	4547	7004	4	11 595	13142	1233	268	301	1802	25 699
Recrutés	I	2053	2375	327	4754	271	237	208	2606	4 2 6 9	25	6889	7 408	502	79	06	671	12833
	Ŀ	2826	2138	1037	6001	422	617	1039	1941	2735	19	4696	5734	731	189	211	1131	12866
	Total	5428	4493	1364	11 284	693	853	1546	4546	7005	72	11623	13169	1398	268	301	1967	26420
Admis	ェ	2 080	2355	327	4762	270	235	505	2605	4188	27	6 820	7325	206	79	06	675	12.761
	ட	3348	2138	1037	6523	423	618	1041	1941	2817	45	4803	5844	892	189	211	1292	13659
	Total	18349	20254	8232	46835	1845	1921	3766	10434	17 766	142	28342	32108	2 249	315	323	2887	81830
Admissibles	I	6693	6248	1305	14245	712	542	1253	6128	8323	36	14486	15739	843	93	66	1035	31020
1	Ŀ	11656	14006	6928	32 590	1133	1379	2513	4305	9443	107	13856	16368	1406	222	224	1852	50810
	Total	54086	28073	9096	91766	10622	99/9	17388	12369	30178	142	42 689	60077	2776	323	327	3426	155 2 68
Présents	I	21627	10983	1883	34494	4 845	2210	7054	7147	14842	36	22025	29080	1101	92	100	1296	64 869
	ш	32 459	17090	7723	57272	5777	4556	10334	5222	15335	107	20664	30997	1675	228	227	2129	90 399
Postes		5844	5 524	1704	13072	748	006	1648	4547	7 016	88	11651	13 299	6128	1606	847	8581	34952
		∢	۵	U		∢	В		٧	۵	U			∢	ω	U		
			Concours internes		Total concours internes	Examens professionnels	changement de corps	Total		Examens protessionnels	ciaigeileile de grade	Total	Total examens professionnels		Concours réservés ⁽¹⁾		Total concours réservés ⁽¹⁾	Total concours internes, examens professionnels et concours réservés

Source: GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP-. SDessi.
(1) Loi nº 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet).
Définition: Sélectivité = nombre de présents par rapport au nombre d'admis.

Figure 4.1-5 : Sélectivité des concours internes, examens professionnels et titularisations dans la fonction publique de l'État depuis 1996



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - SDessi.

Définition : Sélectivité = présents/admis.

(1) Champ partiel: 544 concours pour lesquels les ministères ont répondu sur 562 organisés en 2008 ; 500 concours sur 507 organisés en 2009 ; 534 concours sur 540 organisés en 2011 ; 489 concours pour 491 organisés en 2012 ; 565 concours sur 570 organisés en 2013; 701 concours sur 708 organisés en 2014 et 445 concours sur 448 organisés en 2015.

(2) Le plan de titularisation au titre de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (résorption de l'emploi précaire, dite loi Sapin) a pris fin en janvier 2006. Un nouveau plan de titularisation a été mis en place par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet.

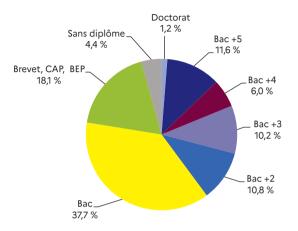
(3) À partir de 2017, la collecte des concours a été élargie aux concours de recrutements de maîtres de conférences et de professeurs des universités de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Lecture : En 2018, la sélectivité des concours internes s'élève à 8,1, soit 10 admis pour 81 présents.

Figure 4.1-6: Niveaux de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État en 2018

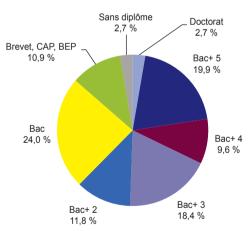
Y compris Éducation nationale et Enseignement supérieur

(en %)



Hors Éducation nationale et Enseignement supérieur

(en %)



Source: GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP - SDessi.

Figure 4.1-7 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2018

	C	atégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ens	emble
	Total	dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total	Total général	dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts	17 267	8 6 3 2	15 046	2 6 3 9	34952	8 6 3 2
Total recrutés	11 351	6093	12 639	1709	25 699	6093
Femmes	5 9 2 1	2 <i>7</i> 61	5 6 7 9	1267	12 866	2 761
Hommes	5 431	3 3 3 2	6960	442	12833	3 332
Sélectivité	6,6	4,0	5,2	5,8	5,9	4,0
Dont concours interne						
Postes offerts	5844	2823	5 5 2 4	1704	13 072	2823
Total recrutés	4878	2088	4 513	1364	10 755	2088
Femmes	2826	1181	2138	1037	6 0 0 1	1181
Hommes	2053	907	2375	327	4754	907
Sélectivité	10,0	<i>7,</i> 1	6,2	7,0	8,1	7,1
Dont concours réservés						
Postes offerts	6128	2 3 3 5	1606	847	8 5 8 1	2335
Total recrutés	1233	531	268	301	1802	531
Femmes	731	250	189	211	1131	250
Hommes	502	281	79	90	671	281
Sélectivité	2,0	2,2	1,2	1,1	1,7	2,2
Dont examen professionnel						
Postes offerts	5 295	3 474	7916	88	13 299	3 474
Total recrutés	5 2 4 0	3 474	7858	44	13142	3 474
Femmes	2364	1330	3 3 5 2	19	5734	1330
Hommes	2876	2144	4506	25	7 408	2144
Sélectivité	4,4	2,0	4,7	2,0	4,6	2,0
Examen professionnel (avec changement de corps	s) - Loi 84-1	6 art. 26				
Postes offerts	748	0	900	0	1648	0
Total recrutés	693	0	854	0	1547	0
Femmes	422	0	617	0	1039	0
Hommes	271	0	237	0	508	0
Sélectivité	15,3	0,0	7,9	0,0	11,2	0,0
Examen professionnel (avec changement de grade	e) - Loi 84-1	16 art. 58				
Postes offerts	4547	3 474	7 016	88	11 651	3 <i>47</i> 4
Total recrutés	4547	3 474	7004	44	11 595	3 <i>474</i>
Femmes	1941	1330	2735	19	4696	1330
Hommes	2606	2144	4269	25	6899	2144
Sélectivité	2,7	2,0	4,3	2,0	3,7	2,0

Source: GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP - SDessi.

Définition : Sélectivité = présents/admis.

⁽¹⁾ Postes d'enseignants, y compris Enseignement supérieur.

Figure 4.1-8 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2018

	Postes	=	Inscrits	_	Prés	Présents		Admissibles	ibles		Admis		ž	Recrutés		7 (1) (1) (1)
	offerts	ш	Ξ.	Total		H Total		T	Total	ш	I	Total	ш	I	Total	Selectivite
Catégorie A																
Professeur du 2™ degré du ministère de l'Éducation nationale - Interne	2280	18136 1	14363 3	32 499 9	9745 7:	7 331 17 076	76 2943	43 1954	4 4897	1382	840	2222	914	826	1740	2,7
Professeur du 2 [™] degré du ministère de l'Éducation nationale - Réservé	2162	2336	1982	4 3 1 8	992	609 1375		635 471	1 1106	350	262	612	210	258	468	2,2
Maître de conférences hors classe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Exapro	1240	1039	1242	2 281	1039 12	1242 2281		1039 1242	2 2281	616	624	1240	616	624	1240	1,8
Personnel de direction du ministère de l'Éducation nationale - Interne	700	2314	1635	3949	1836 1.	1241 3077		904 505	5 1409	434	266	700	419	248	299	4,4
Professeur des universités de 1ºeº classe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Exapro	289	559	1238	1797	559 12	1238 1797		559 1238	8 1797	239	448	687	239	448	289	2,6
Professeur des universités de classe exceptionnelle 1™ échelon du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Exapro	616	348	1118	1466	348 1	1118 1466		348 1118	8 1466	177	439	616	177	439	919	2,4
Maître de conférencas de classe exceptionnelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Exapro	582	281	488	692	281 4	488 76	769 2	281 488	8 769	222	360	582	222	360	582	1,3
Professeur des écoles - Interne	489	3356	878	4234	531	591 1122		424 11	116 540	266	63	329	243	27	300	3,4
Professeur des universités de classe exceptionnelle 2° échelon du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Exapro	349	149	613	762	149	613 76	762	149 613	3 762	9/	273	349	9/	273	349	2,2
Attaché principal d'administration du ministère de l'Éducation nationale - Exapro	237	713	419	1132	496	279 7.	775 4	496 279	9 775	155	82	237	155	82	237	3,3
Catégorie B																
Brigadiers-chefs - Exapro	3 022	1522	5 464	1 9869	1185 4	4185 5370		701 2321	1 3022	701	2321	3022	701	2321	3022	1,8
Gardiens de la paix - Interne	2 923	3214	7474 1	10688	1993 49	4920 6913	<u> </u>	1407 2908	8 4315	648	1565	2213	649	1567	2 216	3,1
Contrôleurs principaux des finances publiques - Exapro	199	4068	5 886	7057	3497 25	2567 6064		3497 2567	7 6064	425	236	9	345	316	991	9,2
Concours interministériel de secrétaire administratif - Interne	629	15148	2318 1;	17 466 8	8734 1	1311 10045		8734 1311	1 10045	537	95	629	537	95	629	16,0
Brigadier SUEP - Exapro	584	172	425	297	172 4	425 5	597	168 41	416 584	168	416	584	168	416	584	1,0
Contrôleurs des finances publiques - Interne	455	2195	1402	3597	1475	981 2456		591 322	2 913	299	156	455	295	160	455	5,4
Brigadiers - Exapro	374	1531	4493	6024	838 24	2 490 3 328		79 295	5 374	79	295	374	79	295	374	6,8
Technicien supérieur de formation et de recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Exapro	309	492	310	802	371	261 6:	632 3	371 261	11 632	193	116	309	193	116	309	2,0
Contrôleurs des finances publiques - Exapro chgt de corps	304	1830	1125	2956 1	1519	896 2415		470 161	11 631	226	78	304	225	73	304	6′2
Technicien de formation et de recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Interne	279	1865	582	2447	1855	569 2424		1855 569	9 2 424	174	93	267	177	6	267	1,6
Catégorie C																
Concours interministériel d'adjoint administratif - Interne	229	7291	924	8 215 5	5010	565 5575	<u> — </u>	5010 565	5 5575	209	20	677	607	2	229	8,2
Concours commun de catégorie C du ministère de l'Économie et des Finances - Interne	545	1266	1127	2393	545	550 1092		271 212	2 483	145	103	248	145	103	248	4,4
Adjoint technique de formation et de recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Interne	235	1290	325	1615	1282	318 1600	1282	82 318	8 1600	158	29	217	158	29	217	7,4
Source - GRECO Report (Gestion des REcripements et Concours Report) DGAFP - SDess	Dessi.															

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP - SDessi.

Définition : Recrutements et sélections internes : concours internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet). Définition : Sélectivité = présents/admis

4.2 Recrutement déconcentré interne dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-1: Recrutements déconcentrés⁽¹⁾ par voie interne⁽²⁾ dans la fonction publique de l'État en 2018

	Postes		Présents	5		Admis			Recrutés		Sélectivité
	offerts	F	Н	Total	F	Н	Total	F	Н	Total	Selectivite
Concours internes	5 501	23 279	10 394	33673	2 476	2050	4526	2454	2046	4500	7,4
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer	2981	2192	5018	7 210	688	1581	2 2 6 9	689	1583	2272	3,2
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2 283	19 214	4 457	23671	1687	362	2049	1664	356	2020	11,6
Économie et Finances, Action et Comptes publics	160	1840	781	2621	95	59	154	95	59	154	17,0
Armées	77	33	138	171	6	48	54	6	48	54	3,2
Concours réservés	2 794	795	612	1407	366	262	628	226	258	484	2,2
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2182	780	612	1392	357	262	619	217	258	475	2,2
Armées	612	15	0	15	9	0	9	9	0	9	1,7
Total recrutements déconcentrés (2) internes	8 295	24074	11 006	35 080	2842	2312	5154	2680	2304	4984	6,8
Total recrutements internes ⁽²⁾	34952	90 399	64869	155 268	13 659	12 761	26420	12 866	12833	25699	5,9
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	23,7	26,6	17,0	22,6	20,8	18,1	19,5	20,8	18,0	19,4	-

Source: GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP - SDessi.

Définition : Sélectivité = présents/admis.

Figure 4.2-2 : Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrés (1) internes (2) par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2018

	С	atégorie	А		Catégorie	: B	С	atégorie	С	Total
	F	Н	Total	F	Н	Total	F	Н	Total	Total
Concours interne	441	194	635	1202	1659	2861	811	193	1004	4500
Concours réservé	217	258	475	4	0	4	5	0	5	484
Total recrutements déconcentrés internes	658	452	1110	1206	1659	2865	816	193	1009	4984
Total recrutements internes ⁽²⁾	5921	5 431	11351	5679	6960	12 639	1267	442	1709	25 699
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	11,1	8,3	9,8	21,2	23,8	22,7	64,4	43,6	59,0	19,4

Source: GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), DGAFP - SDessi.

Définition : Sélectivité = présents/admis.

⁽¹⁾ Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

⁽²⁾ Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

⁽¹⁾ Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

⁽²⁾ Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-1: Recrutement par voie interne dans la fonction publique territoriale en 2018

	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
	Categorie	rostes orients	riesents	Admis
Fonction publique territoriale hors Ville de Paris				
Concours interne	A+	51	379	50
	А	1084	15 393	1086
	В	2329	10608	1960
	С	2044	8 3 1 8	1432
Examen professionnel	A+	nd	nd	25
	А	nd	247	101
	В	nd	13 017	4871
	С	nd	9688	7047
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)				
Concours interne (Ville de Paris)	А	34	276	49
	В	175	1317	163
	С	124	187	43
Concours interne (CASVP)	А	11	5	1
	В	10	134	24
	С	3	4	3
Examen professionnel (Ville de Paris)	А	10	21	8
	В	85	189	79
Examen professionnel (CASVP)	В	10	16	8
	С	51	42	39

Sources: Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris; Centre d'action sociale de la Ville de Paris; Centre national de la fonction publique territoriale.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-2: Recrutement par concours interne dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ par cadre d'emplois en 2018

	Postes		Inscrits ⁽²⁾		ď	Présents ⁽²⁾		Ad	Admissibles	S			Admis	
	offerts	Ι	ш	Total	Ξ	ш	Total	I	ш	Total	I	ш	Total	Part des femmes (en %
Catégorie A+												,		
Administrateurs territoriaux	22	119	109	228	8	74	155	54	17	4	4	∞	22	36,4
Conservateurs des bibliothèques	9	25	45	2	4	59	43	2	10	15	က	4	7	1,23
Conservateurs du patrimoine	2	17	4	28	13	25	38	9	7	17	_	4	2	80,0
Ingénieurs en chef	9	133	73	206	84	29	143	19	17	36	7	6	16	56,3
Total catégorie A+	51	294	268	562	192	187	379	24	22	109	25	22	20	20,0
Catégorie A														
Attachés	920	5000	18 551	23551	3 335	11381	14716	394	1694	2088	187	752	939	1,08
Cadres de santé ⁽³⁾	130	7	307	314	9	226	232	•	•		2	112	114	98,2
Conseillers des activités physiques et sportives	24	472	160	632	329	106	435	48	16	64	21	œ	59	27,6
Directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 1 👑 catégorie	က	4	2	9	က	~	4			2	_	_	2	20,0
Directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2ª catégorie	7	9	4	4	4	2	9	4	0	4	2	0	7	0′0
Total catégorie A	1084	5 493	19024	24517	3677	11716	15393	447	1711	2158	213	873	1086	80,4
Catégorie B														
Assistants d'enseignement artistique	92	73	48	121	65	43	108	48	31	79	36	54	9	39,3
AEA principaux de 2º Cl	484	386	308	694	349	280	629	246	194	440	156	143	299	47,9
Techniciens	1023	7607	1814	9421	5886	1262	7148	1453	434	1887	798	214	1012	21,1
Techniciens principaux de 2º classe	408	1895	575	2 4 7 0	1109	296	1405	348	143	491	199	84	283	29,9
Assistants socio-éducatifs	82	62	534	296	32	297	329	13	137	150	10	72	82	8'28
Éducateurs des activités physiques et sportives	203	844	324	1168	605	216	821	216	101	317	132	63	195	32,3
Éducateurs des A.P.S. principaux de 2ª classe	34	184	82	269	122	46	168	33	20	23	16	13	59	44,8
Total catégorie B	2329	11050	3689	14739	8168	2440	10608	2357	1060	3 417	1347	613	1960	31,3
Catégorie C														
Adjoints techniques de العدد	100	197	29	226	159	19	178	105	6	114	82	က	88	3,4
Adjoints techniques de 2ª classe	1108	2 091	769	2860	1757	621	2 378	758	126	884	485	90	575	15,7
Sergents sapeurs-pompiers	14	45	7	26	38	10	48	23	9	59	12	2	14	14,3
Gardiens de police municipale	67	245	100	345	203	52	255	113	53	142	43	26	69	38,1
ATSEM principaux 2e classe ⁽³⁾	16	0	351	351	0	278	278	•	•		0	16	16	100,0
Gardiens brigadiers	133	499	278	777	396	227	623	118	88	206	63	35	86	35,7
Adjoints administratifs de 1ère classe	100	2	619	689	99	538	604	23	149	172	15	82	100	85,0
Adjoints administratifs principaux de 2º classe	206	505	4826	5331	371	3 583	3954	115	746	861	99	406	472	86,0
Total catégorie C	2044	3 652	6983	10635	2 991	5327	8318	1255	1153	2408	268	664	1432	46,3
Total	5508	_	29964	50453	20 489 29964 50 453 15 028 19 670 34 698	19670		4113	3979	8092	2353	2175	4 528	48.0

1) Fonction publique territoriale hors Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-Champ: France entière.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 4% des présents, 2% des admissibles et 1% des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles. (3) Pas d'épreuves d'admissibilité nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-3: Examen professionnel dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ par cadre d'emplois en 2018

	_	Inscrits ⁽²⁾		ď	Présents ⁽²⁾		Ad	Admissibles ⁽²⁾	(2)		٩	Admis ⁽²⁾	
	Ι	ᄕ	Total	I	L.	Total	I	L.	Total	Ξ	ш	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A+													
Administrateur territorial	117	138	255	pu	pu	pu	39	27	99	10	15	25	0′09
Total catégorie A+	117	138	255	pu	pu	ы	39	27	99	10	15	25	0'09
Catégorie A													
Cadres supérieurs de Santé	7	112	119	5	88	93	က	9/	79	2	65	29	0′26
Directeurs de police municipale	158	44	202	94	28	122	16	80	24	10	4	14	28,6
Directeurs d établissement d'enseignement art. (5)	25	6	34	15	9	21	'	•	'	6	4	13	30,8
Puericultrices cadres supérieurs de santé	_	F	12	_	10	=	Ы	Ы	pu	~	9	7	85,7
Total catégorie A	191	176	367	115	132	247	19	84	103	22	79	101	78,2
Catégorie B													
Rédacteurs principaux 2º cl	1134	11437	12571	807	8527	9334	462	4355	4817	286	2 541	2827	6′68
Rédacteurs principaux 1ère cl	344	2242	2586	268	1755	2 0 2 3	249	1605	1854,	140	943	1083	87,1
Animateurs principaux 2° cl AG	389	534	923	312	430	742	185	263	448	127	183	310	0'65
Animateurs principaux 1ere cl AG	149	156	305	131	130	261	107	123	230	77	8	158	51,4
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2º classe	29	21	20	27	18	45	24	18	42	22	12	34	35,3
Assistants d'enseignement artistique principaux de 1ère classe	73	91	164	62	80	142	26	79	135	22	26	131	58,0
Assistants de cons. pat. et biblio. pri. 1ère C	4	236	277	36	202	238	34	190	224	27	160	187	85,3
Assistants de conserv. patri. et biblio. pri. 2º Cl	45	158	203	36	141	177	32	130	165	26	100	126	79,5
Éducateurs des A.P.S de 2º classe	18	2	23	15	2	20	ო	_	4	2	0	2	0'0
Éducateurs des A.P.S. principaux de 1 ère cl	59	6	38	26	6	32	13	9	19	10	က	13	23,1
Total catégorie B	2 250	14890	17140	1720	11 297	13017	1168	6770	7 938	772	4099	4871	84,2
Catégorie C													
Adjoints d'animation principaux de 2º classe	341	899	1240	297	793	1090	290	755	1045	248	585	833	70,2
Adjoints techniques principaux 2º classe	6405	2787	9192	5628	2294	7 922	5106	2033	7139	4127	1534	5661	27,1
Adjoints du patrimoine de 2º classe	7	226	297	40	220	260	38	216	254	33	182	215	84,5
Agents sociaux principaux 2º classe	17	467	484	17	399	416	14	382	339	13	325	338	96,2
Total catégorie C	6835	4378	11 213	5 982	3706	9 688	5 448	3 389	8837	4421	2626	7047	37,3
Total	9 393	19 582	28 975	7 818(3)	1 5134(3)	22 952(3)	22 952(3) 6 673(4) 10 271(4) 16 944(4)	10 271(4) 1	16 944(4)	5225	6819	12044	56,6

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale. Champ: France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de paris (CASVP), la direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 2 % des candidats inscrits, 24 % des présents, 5 % des admissibles et 3 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

(3) Hors carégorie At.

(4) Hors puérioultrices et directeurs d'établissement d'enseignement artistique.

(5) Par d'épneuves d'admissibiliré
nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-4: Recrutement par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2018

			Inscrits			Présents			Ac	lmis	
	Postes offerts	Н	F	Total	Н	F	Total	Н	F	Total	Part des femmes (en %)
Catégorie A											
Ville de Paris	34	207	392	599	87	189	276	20	29	49	59,2
Cadres de santé - puéricultrices	20	0	20	20	0	16	16	0	11	11	100,0
Attachés	10	186	352	538	70	162	232	3	7	10	70,0
Autres concours ⁽¹⁾	4	21	20	41	17	11	28	17	11	28	39,3
CASVP	11	0	5	5	0	5	5	0	1	1	100,0
Total catégorie A	45	207	397	604	87	194	281	20	30	50	60,0
Catégorie B ⁽²⁾											
Ville de Paris	175	1493	544	2037	953	364	1317	120	43	163	26,4
Animateurs	47	178	313	491	121	213	334	19	28	47	59,6
Techniciens des services opérationnels - Nettoiement	31	374	43	417	266	30	296	30	1	31	3,2
Agents de maîtrise - Environnement Propreté et Assainissement	23	195	18	213	105	11	116	21	2	23	8,7
Techniciens de tranquillité publique et de sécurité - SAM	13	243	65	308	178	53	231	9	4	13	30,8
Techniciens supérieur principal - Construction et Bâtiment	11	62	9	71	29	3	32	4	0	4	0,0
Agents de maîtrise électrotechnique	10	60	1	61	37	0	37	11	0	11	0,0
Techniciens supérieurs principaux - Génie urbain	9	25	7	32	14	3	17	2	0	2	0,0
Techniciens supérieurs principaux - Informatique	7	27	11	38	20	11	31	4	3	7	42,9
Contrôleurs voie publique	6	109	68	177	47	35	82	1	5	6	83,3
Techniciens des services opérationnels - Assainissement	6	36	2	38	16	0	16	6	0	6	0,0
Autres concours ⁽¹⁾	12	184	7	191	120	5	125	13	0	13	0,0
CASVP	10	66	192	258	31	103	134	7	17	24	70,8
Total catégorie B	185	1559	736	2295	984	467	1451	127	60	187	32,1
Catégorie C ⁽²⁾											
Ville de Paris	124	298	62	360	159	28	187	39	4	43	9,3
Inspecteurs de sécurité	75	214	49	263	123	25	148	33	3	36	8,3
Jardiniers (adjoints techniqus principaux 2º cl)	13	20	6	26	11	3	14	2	1	3	33,3
Mécaniciens automobiles (adjoints techniques principaux 2º cl)	8	13	1	14	6	0	6	3	0	3	0,0
Électrotechniciens (adjoints techniques principaux 2° cl)	7	10	0	10	2	0	2	0	0	0	-
Métalliers (adjoints techniques principaux 2e cl)	6	4	2	6	3	0	3	0	0	0	-
Bûcherons - Élagueurs (adjoints techniques principaux 2° cl)	5	4	1	5	3	0	3	0	0	0	-
Autres concours ⁽¹⁾	10	33	3	36	11	0	11	1	0	1	0,0
CASVP	3	3	2	5	3	1	4	2	1	3	33,3
Total catégorie C	127	301	64	365	162	29	191	41	5	46	10,9
Total	357	2067	1197	3264	1233	690	1923	188	95	283	33,6

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

⁽¹⁾ Concours offrant moins de cinq postes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris en 2018

			Ins	crits			Pré	sents			Ad	dmis	
	Postes offerts	Н	F	Total inscrits	Part des femmes (en %)	Н	F	Total présents	Part des femmes (en %)	Н	F	Total admis	Part des femmes (en %)
Examen professionnel Ville de Paris													
Catégorie A	10	19	5	24	21	16	5	21	24	5	3	8	38
Conseillers principaux des activités physiques et sportives et de l'animation	5	19	0	19	0	16	0	16	0	5	0	5	0
Cadres supérieurs de santé spécialité puériculture	5	0	5	5	100	0	5	5	100	0	3	3	100
Catégorie B	85	144	112	256	44	106	83	189	44	54	25	79	32
Éducateurs des activités physiques et sportives principaux 2° cl	9	34	13	47	28	25	8	33	24	9	0	9	0
Éducateurs des activités physiques et sportives principaux 1 ^{ère} cl	6	24	7	31	23	16	4	20	20	4	2	6	33
Animateurs principaux de 2 ^e classe d'administrations parisiennes	34	30	36	66	55	19	29	48	60	15	13	28	46
Animateurs principaux de 1ère classe d'administrations parisiennes	10	19	26	45	58	15	17	32	53	7	3	10	30
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées de classe supérieure	9	9	19	28	68	7	16	23	70	7	2	9	22
Assistants spécialisés des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	17	28	11	39	28	24	9	33	27	12	5	17	29
Total Ville de Paris	95	163	117	280	65	122	88	210	68	59	28	87	69
Examen professionnel du CASVP													
Catégorie B	10	5	13	18	72	4	12	16	75	1	7	8	88
Secrétaires administratifs classe exceptionnelle	5	3	4	7	57	3	4	7	57	1	3	4	75
Secrétaires administratifs classe supérieure	5	2	9	11	82	1	8	9	89	0	4	4	100
Catégorie C	51	14	45	59	76	9	33	42	79	9	30	39	77
Adjoints administratifs principaux	11	3	18	21	86	1	13	14	93	1	10	11	91
Agents sociaux principaux	40	11	27	38	71	8	20	28	71	8	20	28	71
Total CASVP	61	19	58	77	75	13	45	58	78	10	37	47	79
Total	156	182	175	357	49	135	133	268	50	69	65	134	49

Sources: Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

4.4 Recrutement interne des attachés

Figure 4.4-1 : Résultat du concours interne des instituts régionaux d'administration (IRA)

	Postes	offerts		Prés	ents			Ad	mis		
		ć		ŕ	dont f	emmes		É l at	dont f	emmes	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	Nombre	Évolution annuelle (en %)	selectivité
2018	160	- 42,9	2 6 2 1	- 11,5	1840	- 6,6	154	- 45,0	95	- 51,0	17,0
2019	160	0,0	2057	- 21,5	1426	- 22,5	160	3,9	102	7,4	12,9

Sources: IRA; DGAFP-Bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

Définition : Sélectivité = présents/admis.

Figure 4.4-2 : Résultat du concours interne d'attaché territorial (1)

	Postes	offerts		Prés	ents			Ad	mis		
		É l atta		É l atta	dont f	emmes		É l. atta .	dont f	emmes	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	selectivité								
2016	988	17,9	17 414	11,0	13 436	11,5	1239	38,1	988	38,8	14,1
2018	920	- 6,9	14716	- 15,5	11 381	- 15,3	939	- 24,2	752	- 23,9	15,7

Source: Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

Définition : Sélectivité = présents/admis.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans, les prochains résultats concerneront l'année 2020.

Figure 4.4-3 : Résultat du concours interne d'attaché d'administration hospitalière en 2018

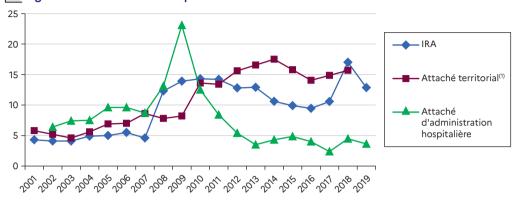
	Postes	offerts		Prés	ents			Ad	mis		
		ć		É l ati	dont f	emmes		É l at	dont f	emmes	
	Nombre	Évolution annuelle (en %)	selectivité								
2018	50	11,1	58	- 34,1	42	-	13	- 50,0	9	- 59,1	4,5
2019	50	0,0	69	19,0	58	38,1	19	46,2	14	55,6	3,6

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Définition : Sélectivité = présents/admis.

4.4 Recrutement interne des attachés

Figure 4.4-4 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau attaché



Sources: IRA; CNFPT; CNG. Traitement DGAFP - SDessi.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans depuis 2012.

Définition : Sélectivité = présents/admis.

4.5 Recrutement interne des administrateurs

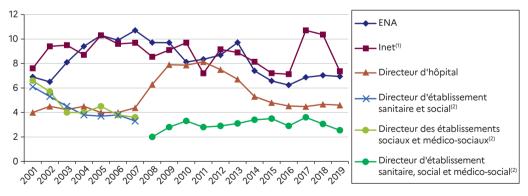
Figures 4.5-1: Résultats des concours internes d'administrateurs civil et territorial, directeur d'hôpital et d'établissement sanitaire, social et médico-social

	Postes	offerts		Prés	ents			Ad	mis		
		Évolution		Évolution	dont f	emmes		Évolution	dont f	femmes]
	Nombre		Nombre	annuelle (en %)		Évolution annuelle (en %)	Nombre		Nombre	Évolution annuelle (en %)	Selectivité
2018											
Administrateur civil	32	0,0	225	0,0	95	4,4	32	0,0	11	- 15,4	7,0
Administrateur territorial	22	0,0	155	24,0	74	4,2	22	29,4	8	60,0	7,0
Directeur d'hôpital	30	0,0	140	0,7	73	-	30	- 3,2	12	- 40,0	4,7
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ⁽¹⁾	35	0,0	116	- 7,9	76	-	38	8,6	20	- 20,0	3,1
2019											
Administrateur civil	32	0,0	222	- 1,3	78	- 17,9	32	0,0	12	9,1	6,9
Administrateur territorial	22	0,0	162	4,5	78	5,4	22	0,0	11	37,5	7,4
Directeur d'hôpital	30	0,0	138	- 1,4	72	- 1,4	30	0,0	11	- 8,3	4,6
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ⁽¹⁾	35	0,0	107	- 7,8	66	- 13,2	42	10,5	24	20,0	2,5

Sources: École nationale d'administration (ENA); Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.; Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

Définition : Sélectivité : présents/admis.

Figure 4.5-2 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau administrateur



Sources: ENA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP - SDessi.

(1) Chiffres 2016 non disponibles.

(2) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est «directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social».

Définition : Sélectivité : présents/admis.

⁽¹⁾ Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts car le jury a appliqué le principe de fongibilité avec le troisième concours pour lequel deux candidats ont été admis pour cinq postes offerts.

Mobilité des agents de la fonction publique

En 2018, 9,1 % des agents de la fonction publique présents en 2017 et 2018 sont mobiles (480 900 agents). Ce taux est en baisse de 0,8 point par rapport à 2017. À l'occasion de leur mobilité, 50 % des agents ont changé d'employeur, 48 % de zone d'emploi et 36 % de statut ou de situation d'emploi. La diminution du taux global de mobilité en 2018, provient de la baisse des changements d'employeur (-1,1 %). Cette baisse est imputable à la diminution des mobilités identifiées comme des restructurations. À l'inverse les taux de changement de statut ou de situation d'emploi et de zone d'emploi augmentent légèrement de 0,1 point chacun par rapport à 2017. Hors restructurations*, le taux de mobilité est de 8,0 %, en hausse de 0,4 point alors qu'il était presque stable depuis plusieurs années. Hors restructurations, les taux de changement d'employeur et de zone d'emploi augmentent chacun de 0,1 point. Le taux de changement de situation ou de statut augmente aussi, de 0,2 point.

Ces changements peuvent se cumuler si bien qu'au total un peu plus de 644 900 « actes de mobilité » ont été effectués en 2018, soit 1,3 acte de mobilité en moyenne par agent mobile, comme pour les années précédentes. Les mobilités simples sont les plus fréquentes (53 % de l'ensemble des actes de mobilité), suivies des mobilités doubles (36 %) et triples (11 %).

Parmi les agents présents en 2017 et en 2018, 6,4 % n'ont connu qu'une mobilité simple en 2018 : 2,0 % ont changé d'employeur sans changer ni de statut ou de situation d'emploi ni de zone d'emploi, 2,2 % ont changé de zone d'emploi et 2,2 % de statut ou de situation d'emploi. Les mobilités doubles ont concerné 2,2 % des agents. La plus fréquente est la combinaison du changement d'employeur et de zone d'emploi (1,5 % des agents). Enfin, seul 0,5 % des agents ont effectué une mobilité triple.

Parmi les 239 600 changements d'employeur, 45 % ne sont pas associés à un autre type de changement, 34 % ont été accompagnés de changement de zone d'emploi et 11 % de changement de statut ou de situation d'emploi. La combinaison de ces trois formes de changement concerne 10 % des changements d'employeur.

Parmi l'ensemble des changements de zone d'emploi (230 100), 51 % n'ont pas été accompagnés par d'autres types de changement, 35 % par un changement d'employeur, 3 % par un changement de statut ou de

situation d'emploi et 11 % à la fois par un changement d'employeur et de statut ou de situation d'emploi.

Enfin, 66 % des changements de statut ou de situation d'emploi (175 300) ne sont pas liés à d'autres changements, 16 % s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur, 14 % à un changement d'employeur et de zone d'emploi et 4 % à la fois par un changement de statut et de zone d'emploi.

Parmi l'ensemble des agents employés dans la fonction publique présents en 2017 et en 2018 (5,3 millions d'agents), 4,5 % ont changé d'employeur en 2018, dont 3,7 % vers un employeur dans le même versant et 0,8 % dans un autre versant. Le changement de versant est sensiblement plus élevé dans la FPH (0,9 %) que dans la FPT (0,8 %) et la FPE (0,7 %). Pour les agents ayant changé de versant, la destination principale est la FPT : 41,6 % contre 35,6 % vers la FPE et 22,8 % vers la FPH. La FPT a ainsi recruté respectivement 74,7 % et 55,0 % des agents de la FPE et de la FPH qui ont changé de versant. Parmi les agents de la FPT ayant changé de versant, 64,6 % sont partis vers la FPE et 35,4 % vers la FPH.

En 2018, 4,3 % des agents employés dans la fonction publique en 2017 et 2018 ont changé de zone d'emploi. Parmi les agents employés dans la FPE en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en 2018, 6,9 % ont changé de zone d'emploi contre 3,7 % des agents de la FPH et 1,8 % des agents de la FPT. Le changement de zone d'emploi est nettement plus fréquent lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les employés en 2017 dans la FPE et dans un autre versant en 2018, 41,3 % ont changé de zone d'emploi, et c'est le cas de 45,9 % et 43,6 % des mobilités inter-versants issues de la FPT et de la FPH.

En 2018, le changement de statut ou de situation d'emploi a concerné 3,3 % des agents employés dans la fonction publique en 2017 et 2018. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 40,8 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 9,8 % chez les contractuels. En revanche, les fonctionnaires ne changent de statut que dans 0,3 % des cas et les autres catégories et statuts dans 2,5 % des cas.

Pour plus de détail, notamment concernant la méthodologie et l'identification des restructurations, voir le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2016.

^{*} Voir définition dans le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du rapport annuel, édition 2016.

Eigure 4.6-1 : Effectif des agents mobiles et nombre d'actes de mobilité

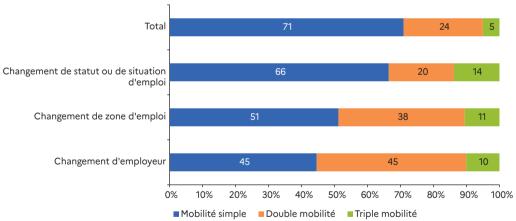
	2015	2016	2017	2018
Agents présents deux années consécutives	5 302 861	5304642	5 319 195	5 302 733
Agents ayant connu au moins un acte de mobilité	464642	532822	528 436	480 898
Taux de mobilité (en %)	8,8	10,0	9,9	9,1
Hors restructurations	<i>7,</i> 5	7,5	7,6	8,0
Répartition des agents mobiles selon le type de changement				
Changement d'employeur (en %)	49	57	56	50
Changement de zone d'emploi (en %)	48	43	43	48
Changement de statut ou de situation d'emploi (en %)	33	30	32	36
Ensemble des actes de mobilité	605 683	693 548	693 286	644949
Nombre moyen par agent mobile	1,3	1,3	1,3	1,3
Nombre moyen par agent présent	0,1	0,1	0,1	0,1

Source: Siasp Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 48 % des agents mobiles en 2018, c'est-à-dire les agents ayant connu au moins un changement, ont changé de zone d'emploi. À noter qu'un changement de zone d'emploi peut se cumuler avec d'autres changements.

Figure 4.6-2 : Répartition des actes de mobilité en 2018 selon leur composition (en %)



Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

(*): La répartition des actes de mobilité selon la composition sur l'ensemble diffère des années précédentes parce que les mobilités doubles et triples étaient comptées respectivement deux et trois fois.

Lecture: 71 % de l'ensemble des actes de mobilité sont des mobilités simples. 38 % de l'ensemble des changements de zone d'emploi ont été accompagnés par un seul autre changement.

Figure 4.6-3 : Répartition de l'ensemble des agents selon les diverses composantes de la mobilité en 2018

	Type de changement	Effectif	Part (en %)	Répartition des mobiles (en %)	Part (en %) hors restructuration
Aucune mobilité		4821835	90,9		92,0
Simple	Employeur	106826	2,0	22,2	1,3
	Statut	116 458	2,2	24,2	2,2
	Zone d'emploi	117 767	2,2	24,5	2,2
	Total	341 051	6,4	70,9	5,7
Double	Employeur + zone d'emploi	81032	1,5	16,9	1,4
	Employeur + statut	27 507	0,5	5,7	0,4
	Zone d'emploi + statut	7104	0,1	1,5	0,1
	Total	115 643	2,2	24,0	2,0
Triple	Employeur + zone d'emploi + statut	24204	0,5	5,0	0,4
Ensemble des agents mo	obiles	480 898	9,1	100,0	8,0
Ensemble des agents pre	ésents	5 302 733	100,0		100,0

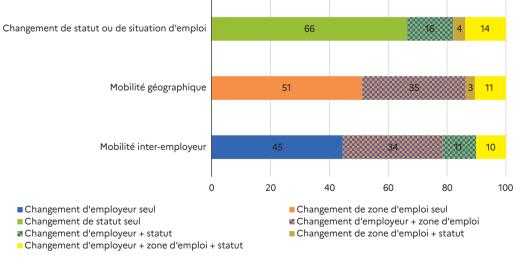
Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents présents dans la fonction publique en 2017 et en 2018, 6,4 % ont connu une mobilité simple (un seul changement). Sur l'ensemble des agents mobiles, 22,2 % ont uniquement changé d'employeur, 16,9 % ont changé à la fois d'employeur et de zone d'emploi et pas de statut

Figure 4.6-4 : Analyse détaillée des mobilités simples, doubles et triples en 2018 par type de changement

(en %)

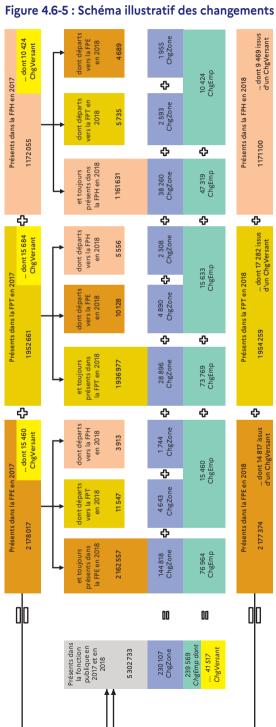


Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: 16 % des changements de statut ou de situation d'emploi s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur.

Figure 4.6-5 : Schéma illustratif des changements d'employeur et de zone d'emploi en 2018



ChgEmp Changement d'employeur (identifié par le siren). Chg Versant Changement de versant de la fonction publique. ChgZone Changement de zone d'emploi.

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Note : Les données relatives aux changements de versant portent uniquement sur les agents ayant changé d'employeur. Outre ces agents mobiles, 51 agents changent de versant à la suite d'un reclassement dans la fonction publique de l'État de leur employeur antérieurement mal classé. Ainsi, la somme des départs vers un autre versant est supérieure aux cases jaunes («dont changement de versant») dans Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires. a FPE et la FPT.

Figure 4.6-6: Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique en 2018

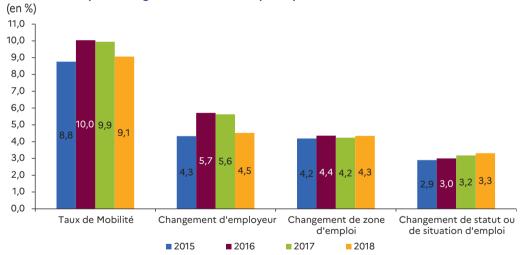
Statut ou situation d'emploi de départ	Présents en 2017	Changemen	t d'employeur		ent de zone mploi		ent de statut tion d'emploi
(en 2017)	et en 2018	Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)
Fonctionnaires	3782100	90550	2,4	128 797	3,4	10 869	0,3
Contractuels	1035 347	98 931	9,6	61848	6,0	101 441	9,8
Autres catégories et statuts	352 515	24020	6,8	27929	7,9	8772	2,5
Bénéficiaires de contrats aidés	132 771	26 068	19,6	11533	8,7	54191	40,8
Total	5 302 733	239 569	4,5	230107	4,3	175 273	3,3

Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: 3 782 100 agents fonctionnaires civils sont présents dans la fonction publique en 2017 et en 2018. Parmi eux, 128 797 ont changé de zone d'emploi en 2018 (3,4 %).

Figure 4.6-7 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique



Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: Parmi les agents des trois versants de la fonction publique présents en 2017 et en 2018, 4,2 % ont changé de zone d'emploi en 2018.

Figure 4.6-8: Changement d'employeur intra-versant et inter-versants des agents de la fonction publique en 2018

Versant de départ	Présents en 2017 et	Effectif des agents ayant changé d'employeur	Taux de	changement d'e (en %)	employeur		on des age ent d'empl (en	oyeur inter	
(en 2017)	en 2018	en 2018	Taux	dont intra-versant i	dont nter-versants	FPE	FPT	FPH	Total
FPE	2178017	92 424	4,2	3,5	0,7		74,7	25,3	100,0
FPT	1952661	89 402	4,6	3,8	0,8	64,5		35,5	100,0
FPH	1172 055	57 743	4,9	4,0	0,9	45,0	55,0		100,0
Total	5 3 0 2 7 3 3	239 569	4,5	3,7	0,8	35,6	41,6	22,8	100,0

Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: Parmi les présents en 2017 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2018, 4,2 % ont changé d'employeur: 3,5 % dans le même versant et 0,7 % dans un autre versant. 74,7 % des agents de la FPE ayant changé de versant sont partis vers un employeur de la FPT et 25,3 % vers la FPH.

Figure 4.6-9 : Changement d'employeur des agents de la FPE en 2018 selon l'employeur de départ et de destination

	et 2018	ayant changé en 2018	d'employeur		t du mi un (e	nistère n %)			d'un EP vers (minist EPA ve	ert du tère ou ers un 1 %)
Ministère de départ (en 2017) (y compris EPA sous tutelle)	Présents en 2017 e	Effectif des agents aya d'employeur en	Taux de changement d (en %)	EPA du même ministère	autre ministère	un EPA d'un autre ministère	le ministère de tutelle	un autre ministère	un autre EPA du même ministère	un EPA d'un autre ministère	employeur de la FPT	employeur de la FPH
Affaires étrangères et Développement international	3181	134	4,2	1,5	57,5	17,9	0,7	5,2	0,0	3,0	11,9	2,2
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	44 448	2806	6,3	7,8	31,7	5,5	14,3	7,1	2,6	13,9	15,2	2,0
Ministères économiques et financiers	150898	2570	1,7	2,6	24,6	7,7	3,8	30,2	15,6	5,6	7,6	2,4
Culture et Communication	25 441	1077	4,2	6,9	13,3	4,3	16,2	12,6	9,9	11,8	23,4	1,7
Défense	68 571	1228	1,8	3,4	34,6	8,9	4,6	9,5	1,1	13,4	10,8	13,6
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	71174	2 5 6 2	3,6	8,1	42,7	4,9	13,5	5,8	1,4	4,6	17,3	1,6
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1426252	70994	5,0	5,3	1,7	0,5	27,0	2,6	48,5	1,6	9,2	3,6
Intérieur et Outre-Mer	191 312	4803	2,5	2,2	31,1	7,5	2,1	1,5	0,1	0,6	52,7	2,4
Justice	86 362	1861	2,2	3,1	49,9	14,4	3,0	0,6	0,0	0,4	22,0	6,5
Services du Premier ministre	12 323	1258	10,2	0,2	76,9	10,7	0,4	2,1	0,1	0,5	8,0	1,0
Ministères sociaux	98 055	3131	3,2	3,8	15,1	3,2	5,1	11,2	13,9	7,9	16,6	23,3
Total	2178017	92 424	4,2	5,0	9,0	2,0	22,3	4,0	38,4	2,6	12,5	4,2

Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents présents en France dans un emploi principal de la FPE en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Note: L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année.

Lecture: Parmi les agents présents au ministère des Affaires étrangères ou dans un EPA qui lui est rattaché en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en 2018, 4,2 % ont changé d'employeur en 2018. Parmi eux, 57,5% sont partis vers un autre ministère et 17,9 % vers un EPA d'un autre ministère.

Figure 4.6-10 : Changement d'employeur des agents de la FPT en 2018 selon l'employeur de départ et de destination

	œ	ant Jr			(Catégoi	ie d'en	nployeu	ır de de	estinati	on (en 🤉	%)	
Catégorie d'employeur de départ (en 2017)	Présents en 2017 et 2018	Effectif des agents ayar changé d'employeur en 2018	Taux de changement d'employeurs (en %)	Communes	Etablissements communaux	Etablissements intercommunaux	Départements	Etablissements départementaux	Régions	Autres EPA locaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPH	Total
Communes	1043338	43114	4,1	42,8	4,7	26,8	4,3	2,3	1,3	0,5	13,4	4,0	100,0
Établissements communaux	131867	9425	7,1	29,9	18,2	17,4	4,1	1,1	0,6	0,1	5,5	23,1	100,0
Établissements intercommunaux	328 079	19 479	5,9	29,9	3,7	44,8	4,4	2,2	1,6	0,7	8,7	4,0	100,0
Départements	288180	9885	3,4	13,6	2,9	9,0	14,3	2,6	39,1	0,4	12,0	6,2	100,0
Établissements départementaux	65 836	4085	6,2	35,6	3,9	17,2	11,7	17,3	1,7	0,1	8,4	4,1	100,0
Régions	87 061	2734	3,1	9,4	0,8	6,2	9,7	1,6	55,4	0,7	12,9	3,1	100,0
Autres EPA locaux	8300	680	8,2	39,4	1,5	17,4	6,0	1,8	1,8	1,9	26,9	3,4	100,0
Total	1952661	89402	4,6	34,0	5,5	26,6	5,9	2,8	7,1	0,5	11,3	6,2	100,0

Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents présents dans un emploi principal en 2017 dans la FPT et toujours présents dans la fonction publique en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: Parmi les agents des communes en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en 2018, 4,1 % ont changé d'employeur en 2018. Parmi eux, 42,8 % sont partis vers une autre commune, 13,4 % vers un employeur de la FPE.

Figure 4.6-11 : Changement d'employeur des agents de la FPH en 2018 selon l'employeur de départ et de destination

	2018	ayant œur		Catégorie d'employeur de destination (en %)							
Catégorie d'employeur de départ (en 2017)	Présents en 2017 et 20	Effectif des agents aya changé d'employeu en 2018	Taux de changement d'employeurs (en %)	Hôpitaux	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées	Autres établissements médico-sociaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPT	Total		
Hôpitaux	1024168	49 394	4,8	77,0	5,0	0,8	8,7	8,4	100,0		
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	107 322	6553	6,1	43,6	33,0	2,2	3,3	17,9	100,0		
Autres établissements médico-sociaux	40 565	1796	4,4	20,8	5,0	42,4	9,9	22,0	100,0		
Total	1172055	57 743	4,9	71,5	8,2	2,3	8,1	9,9	100,0		

Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents présents dans un emploi principal en 2017 dans la FPH et toujours présents dans la fonction publique en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: Parmi les agents des hôpitaux en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2018, 4,8 % ont changé d'employeur en 2018. Parmi eux, 77,0 % sont partis vers un autre employeur hospitalier, 8,4 % vers un employeur de la FPT.

Figure 4.6-12 : Taux de changement d'employeur en 2018 en fonction des caractéristiques des agents (*)

	Présents en 2017		Versant de d	lépart (en %)	
	et 2018	FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3782100	1,9	3,0	2,1	2,4
Contractuels	1035 347	10,0	9,8	8,3	9,6
Autres catégories et statuts	352 515	0,9	3,2	17,3	6,8
Bénéficiaires de contrats aidés	132 771	34,4	8,6	9,3	19,6
Sexe					
Femmes	3 458 307	4,5	4,8	4,6	4,6
Hommes	1844426	3,9	4,3	6,0	4,4
Âge					
Moins de 25 ans	256 856	10,7	13,2	13,4	12,4
25 à 29 ans	466 506	9,4	9,3	12,0	10,2
30 à 39 ans	1177 739	4,9	6,0	4,6	5,2
40 à 49 ans	1566 206	3,0	4,1	3,0	3,4
50 à 59 ans	1514365	2,9	2,4	2,0	2,5
60 ans et plus	321061	2,8	1,8	2,6	2,3
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	108 307	8,0	6,5	9,6	7,9
A	1759162	2,1	6,4	8,3	3,8
В	891436	5,2	5,6	3,0	4,8
С	2 491 947	7,8	4,1	3,4	4,6
Indéterminée	51881	14,8	9,3	5,9	13,0
Total	5 302 733	4,2	4,6	4,9	4,5

Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: 3,9 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en 2018 ont changé d'employeur en 2018.

^(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.

Figure 4.6-13 : Le changement de zone d'emploi en 2018 des agents de la fonction publique

			Effectif des	Taux de		as changé de rsant	Ayant chan	gé de versant
Versant de départ (en 2017)	Catégorie d'employeur de départ en 2017	Présents en 2017 et 2018	agents ayant changé de zone d'emploi en 2018	changement de zone d'emploi (en %)	Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)
FPE	Affaires étrangères et Développement international	3181	187	5,9	3162	5,7	19	42,1
	Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	44 448	2635	5,9	43 966	5,4	482	51,2
	Ministères économiques et financiers	150898	12 461	8,3	150 641	8,2	257	45,9
	Culture et Communication	25 441	811	3,2	25171	2,7	270	52,6
	Défense	68 571	3032	4,4	68 271	4,3	300	39,3
	Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	71174	3967	5,6	70 689	5,3	485	52,6
	Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1426252	95690	6,7	1417143	6,5	9109	43,8
	Intérieur et Outre-Mer	191312	15 470	8,1	188 668	8,0	2644	13,8
	Justice	86362	11 493	13,3	85 831	13,1	531	54,8
	Services du Premier ministre	12 323	686	5,6	12209	5,2	114	44,7
	Ministères sociaux	98055	4773	4,9	96806	4,1	1249	64,1
	Total	2178017	151 205	6,9	2162557	6,7	15 460	41,3
FPT	Communes	1043338	16128	1,5	1035838	1,2	7500	44,0
	Etablissements communaux	131 867	2 243	1,7	129174	0,9	2693	41,1
	Etablissements intercommunaux	328 079	7469	2,3	325 597	1,9	2 482	51,4
	Départements	288180	5964	2,1	286 379	1,8	1801	51,7
	Etablissements départementaux	65 836	2582	3,9	65 325	3,5	511	52,3
	Régions	87 061	1400	1,6	86 621	1,3	440	53,0
	Autres EPA locaux	8300	308	3,7	8043	2,7	257	33,9
	Total	1952661	36094	1,8	1936977	1,5	15 684	45,9
FPH	Hôpitaux	1024168	39128	3,8	1015 708	3,5	8 4 6 0	43,1
	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées	107322	2848	2,7	105 930	2,1	1392	43,2
	Autres établissements médico-sociaux	40 565	832	2,1	39993	1,3	572	52,6
	Total	1172 055	42808	3,7	1161631	3,3	10 424	43,6
Total		5302733	230107	4,3	5 261 165	4,0	41568	43,6

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaire.

Lecture: Parmi les agents présents en France au ministère de la Justice (y compris EPA sous tutelle) en 2017 et toujours présents dans la FPE en 2018, 13,3 % ont changé de zone d'emploi en 2018.

Figure 4.6-14 : Taux de changement de zone d'emploi en 2018 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2017		Versant de c	lépart (en %)	
	et 2018	FPE	FPT	FPH	3 FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3782100	6,4	1,2	1,6	3,4
Contractuels	1035347	8,2	4,1	5,1	6,0
Autres catégories et statuts	352 515	5,3	1,7	14,8	7,9
Bénéficiaires de contrats aidés	132 771	17,0	2,3	3,7	8,7
Sexe					
Femmes	3 458 307	6,9	1,8	3,3	4,2
Hommes	1844426	7,0	1,9	4,9	4,6
Age					
Moins de 25 ans	256856	20,4	5,4	9,3	11,5
25 à 29 ans	466 506	16,2	4,4	9,7	10,8
30 à 39 ans	1177 739	8,8	2,7	3,4	5,5
40 à 49 ans	1566206	5,1	1,6	2,1	3,2
50 à 59 ans	1514365	3,7	0,8	1,4	2,0
60 ans et plus	321 061	2,2	0,5	1,9	1,4
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	108 307	4,0	4,0	7,8	4,2
A	1759162	6,9	3,3	7,0	6,6
В	891436	7,0	2,7	2,2	4,5
С	2 491 947	7,6	1,5	1,9	2,6
Indéterminée	51 881	7,9	3,8	2,9	6,6
Total	5302733	6,9	1,8	3,7	4,3

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: 7,0 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en 2018 ont changé de zone d'emploi en 2018.

^(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.

Figure 4.6-15 : Le changement de statut ou de situation d'emploi en 2018 des agents de la fonction publique

				ement de tuation d'				ation d'em tion (en %)	
Versant de départ (en 2017)	Statut ou situation d'emploi de départ (en 2017)	Présents en 2017 et 2018	Effectif des agents ayant changé de statut en 2018	Répartition (en %)	Taux (en %)	Fonctionnaires	Contractuels	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés
FPE	Fonctionnaires	1527244	3 4 6 6	6,4	0,2		89,4	10,4	0,2
	Contractuels	418 095	22737	42,0	5,4	76,6		12,1	11,2
	Autres catégories et statuts	176 269	3131	5,8	1,8	36,4	62,7		1,0
	Bénéficiaires de contrats aidés	56 409	24766	45,8	43,9	4,3	95,0	0,7	
	Total	2178017	54100	100,0	2,5	36,3	52,9	6,1	4,8
	dont ayant changé de versant	15 460	6 0 1 6		38,9	11,3	63,3	24,1	1,3
	dont n'ayant pas changé de versant	2162557	48 084		2,2	39,4	51,5	3,8	5,2
FPT	Fonctionnaires	1442839	4199	5,4	0,3		94,4	4,9	0,7
	Contractuels	390710	48 523	61,9	12,4	93,4		2,1	4,6
	Autres catégories et statuts	56358	2877	3,7	5,1	17,2	80,6		2,2
	Bénéficiaires de contrats aidés	62754	22817	29,1	36,4	20,5	78,6	0,9	
	Total	1952661	78 416	100,0	4,0	64,4	30,9	1,8	2,9
	dont ayant changé de versant	15 684	4 2 9 7		27,4	33,4	39,2	10,9	16,5
	dont n'ayant pas changé de versant	1936977	74 119		3,8	66,2	30,4	1,3	2,2
FPH	Titulaires	812 017	3 2 0 4	7,5	0,4		97,1	2,7	0,2
	Non-titulaires	226 542	30181	70,6	13,3	97,0		1,6	1,3
	Autres catégories et statuts	119 888	2764	6,5	2,3	10,1	89,8		0,1
	Bénéficiaires de contrats aidés	13 608	6608	15,5	48,6	3,6	96,0	0,3	
	Total	1172 055	42 757	100,0	3,6	69,7	27,9	1,4	0,9
	dont ayant changé de versant	10 424	3 801		36,5	17,5	<i>75,</i> 0	5,0	2,5
	dont n'ayant pas changé de versant	1161631	38956		3,4	74,8	23,3	1,1	0,8
Ensemble	Fonctionnaires	3782100	10 869	6,2	0,3	0,0	93,6	6,0	0,4
	Contractuels	1035347	101 441	57,9	9,8	90,7	0,0	4,2	5,1
	Autres catégories et statuts	352 515	8772	5,0	2,5	21,8	77,1	0,0	1,1
	Bénéficiaires de contrats aidés	132 771	54191	30,9	40,8	11,0	88,2	0,7	0,0
	Total	5302733	175 273	100,0	3,3	57,0	36,9	3,0	3,0
	dont ayant changé de versant	41 568	14 114		34,0	19,7	59,1	15,0	6,2
	dont n'ayant pas changé de versant	5 261 165	161 159		3,1	60,3	35,0	2,0	2,7

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: Sur les 1 035 347 contractuels présents dans la fonction publique en 2017 et en 2018, 9,8 % ont changé de statut en 2018: parmi eux 90,7 % sont devenus des fonctionnaires. Parmi les 15 460 agents présents dans la FPE en 2017 et dans un autre versant en 2018, 6 016 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2018 (38,9 %) et 63,3 % de ces changements sont effectués à destination de la catégorie des contractuels.

Figure 4.6-16: Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en 2018 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2017		Versant de d	lépart (en %)	
	et 2018	FPE	FPT	FPH	Ensemble
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 782 100	0,2	0,3	0,4	0,3
Contractuels	1035347	5,4	12,4	13,3	9,8
Autres catégories et statuts	352 515	1,8	5,1	2,3	2,5
Bénéficiaires de contrats aidés	132 771	43,9	36,4	48,6	40,8
Sexe					
Femmes	3 458 307	2,8	4,1	3,7	3,5
Hommes	1844426	1,9	3,9	3,4	2,9
Âge					
Moins de 25 ans	256856	10,3	13,6	13,3	12,4
25 à 29 ans	466 506	5,4	10,9	7,6	7,7
30 à 39 ans	1177 739	2,8	4,9	3,5	3,7
40 à 49 ans	1566 206	1,5	3,0	2,1	2,2
50 à 59 ans	1514365	1,5	2,0	1,3	1,7
60 ans et plus	321061	1,5	1,5	2,3	1,6
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	108 307	0,4	2,1	0,6	0,6
Α	1759162	1,0	2,1	3,4	1,6
В	891 436	1,8	2,5	2,5	2,2
С	2 491 947	7,5	4,5	4,3	5,0
Indéterminée	51881	5,4	7,2	0,0	5,9
Total	5 302 733	2,5	4,0	3,6	3,3

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture: 1,9 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2017 et toujours présents dans la fonction publique en 2018 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2018.

^(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.

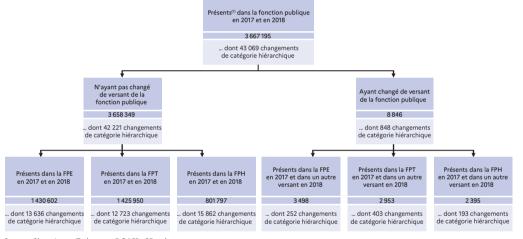
4.7 Mobilité catégorielle

Mobilité catégorielle

Parmi l'ensemble des 3,7 millions de fonctionnaires civils de la fonction publique présents en 2017 et en 2018 et susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique (voir définitions et méthodes), 1,2 % ont changé de catégorie hiérarchique. Les agents de catégorie B sont les plus concernés: 3,1 % d'entre eux sont passés dans une catégorie hiérarchique supérieure contre 1,2 % des agents de catégorie C et 0,2 % des agents de catégorie A.

La catégorie A (non compris les A+) accueille près de la moitié des agents ayant changé de catégorie hiérarchique (53,3 %) contre seulement 5,9 % pour la catégorie A+ et 40,8 % pour la catégorie B. La quasi-totalité des agents fonctionnaires civils de catégorie B ayant changé de catégorie hiérarchique sont passés en catégorie A, tandis que parmi les C ayant changé de catégorie, 88,7 % sont passés en catégorie B et 11,3 % en catégorie A (y compris A+).

Schéma illustratif des changements de catégorie hiérarchique (données 2018)



Source: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents en 2017 et en 2018.

1 Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2017 ne sont pas inclus.

Définitions et méthodes

Le changement de catégorie hiérarchique abordé dans cette fiche concerne le passage en catégorie hiérarchique supérieure. Le champ des personnels pour lesquels ces changements sont analysés est inclus dans celui de l'étude de la mobilité (Fiche 4.6): parmi les 5,3 millions d'agents présents en 2017 et 2018 seuls sont retenus parmi les fonctionnaires (3,7 millions) les agents susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique, c'est-à-dire les agents de catégorie C, B et A hors A+. Le taux de changement de catégorie est calculé comme le rapport entre les agents fonctionnaires civils ayant

changé de catégorie hiérarchique au cours de l'année sur le total des agents fonctionnaires civils - hors A+ l'année précédente - présents dans un emploi principal les deux années consécutives.

Les différentes catégories considérées sont: A+, A hors A+, B et C. Un agent est considéré comme ayant changé de catégorie hiérarchique <u>lorsqu'il accède à une catégorie hiérarchique supérieure</u>.

Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées ne sont pas inclus dans le champ.

La source utilisée est Siasp, comme pour la fiche 4.6.

Figure 4.7-1 : Changement de catégorie hiérarchique des agents fonctionnaires civils en 2018 selon les catégories de départ et de destination

Catégorie hiérarchique		cifs des agents présents en 2 dans la fonction public	Catégorie hiérarchique de destination (en %)			
de départ (en 2017)	Total	Effectif des agents ayant changé de catégorie hiérarchique en 2017	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)	A+	А	В
А	1266 597	2436	0,2	100,0		
В	681 275	20841	3,1	0,2	99,8	
С	1719323	19792	1,2	0,4	10,9	88,7
Total	3 667 195	43 069	1,2	5,9	53,3	40,8

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018. Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2017 ne sont pas inclus.

Lecture: Parmi les 1 719 323 agents fonctionnaires civils de catégorie C en 2017, 19 792 ont changé de catégorie hiérarchique (1,2 %): 88,7 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie B, 10,9 % des agents de catégorie A et 0,4 % des agents de catégories A+.

Figure 4.7-2 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en fonction des changements de versant de la fonction publique et de zone d'emploi en 2018^(*) (en %)

		N'ayan	t pas changé de fonction public		Ayant ch	angé de versant publique ⁽²⁾	
	Total	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi
			Taux de change	ment de catégori	e hiérarchiq	ue (en %)	
Sexe							
Femmes	1,2	1,2	4,8	1,1	9,5	14,3	6,3
Hommes	1,1	1,1	5,1	0,9	9,8	16,4	5,3
Âge							
Moins de 25 ans	1,1	1,1	1,1	1,1	10,2	16,0	4,2
25 à 29 ans	2,0	2,0	5,1	1,7	21,0	29,2	8,3
30 à 39 ans	1,6	1,6	6,2	1,4	12,1	15,4	9,2
40 à 49 ans	1,1	1,1	5,1	1,0	8,0	12,3	5,4
50 à 59 ans	0,8	0,8	4,0	0,8	4,3	8,6	2,4
60 ans et plus	0,7	0,7	2,7	0,7	7,0	21,4	3,5
Catégorie hiérarchique de départ (en 2017)							
A	0,2	0,2	1,4	0,1	10,5	16,9	2,8
В	3,1	3,0	8,6	2,8	16,2	17,4	15,2
С	1,2	1,1	10,7	1,0	6,5	11,7	4,2
Total	1,2	1,2	4,9	1,0	9,6	15,0	5,9

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2017 et en 2018. Les agents dont les catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2017 ne sont pas inclus.

Lecture: 1,2 % des femmes fonctionnaires civils présentes en 2017 et en 2018 ont changé de catégorie hiérarchique en 2018. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 9,5 % ont changé également de catégorie hiérarchique en 2018. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de zone d'emploi, 14,3 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

^(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis en disposition sur le site Internet.

⁽¹⁾ Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 667 195 agents fonctionnaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

⁽²⁾ Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 8 846 agents fonctionnaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

4.7 Mobilité catégorielle

Figure 4.7-3: Taux de changement de catégorie hiérarchique en 2018 des agents fonctionnaires civils par versant et par catégorie hiérarchique de départ (en %)

Versant de départ	N	'ayant pas ch	angé de versa	int		Ayant chang	gé de versant	1
(en 2017)	Α	В	С	Total	Α	В	С	Total
FPE	0,2	1,6	3,4	1,0	23,3	5,4	1,3	7,2
FPT	0,3	1,7	0,8	0,9	7,5	17,1	15,4	13,6
FPH	0,0	7,1	0,8	2,0	0,8	23,2	4,5	8,1
Total	0,2	3,0	1,1	1,2	10,5	16,2	6,5	9,6

Sources: Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ: Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2017 et en 2018. Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2017 ne sont pas inclus.

Lecture: 1,0 % des agents fonctionnaires civils présents dans la FPE en 2017 et en 2018 ont changé de catégorie hiérarchique en 2018. Parmi les agents fonctionnaires civils de catégorie B présents dans la FPE en 2017 et dans un autre versant en 2018, 5,4 % ont connu un changement de catégorie hiérarchique en 2018.

Au 31 décembre 2018, la part des fonctionnaires civils gérés par un ministère qui n'exercent pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine progresse légèrement à 7,4 % contre 7,2 %* en 2017. La part des fonctionnaires en mobilité est la plus élevée au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (32,6 %) et du ministère de la Transition écologique et solidaire (27,8 %) en raison d'un recours important à la position normale d'activité.

La position de mobilité la plus fréquente est le détachement; elle représente 40,2 % des fonctionnaires civils en mobilité en 2018. Cette part diminue depuis plusieurs années; en 2015, elle constituait 42,1 % des mobilités. Elle concerne, en 2018, 44 400 agents, dont 22 % travaillent à l'étranger, essentiellement sur des postes du réseau d'enseignement français à l'étranger.

La disponibilité est la deuxième position de mobilité la plus fréquente parmi les fonctionnaires (35,3 % en 2017). Elle progresse depuis 2015, où elle ne représentait que 33,2 % des fonctionnaires en mobilité avec 36 700 agents en disponibilité contre 39 000 en 2018. Les deux principaux motifs, pour convenance personnelle et de droit, représentent à eux deux 94 % des disponibilités. La part des disponibilités pour convenance personnelle recule cependant depuis plusieurs années (48 % en 2018 contre 53 % en 2015) au profit des disponibilités de droit (46 % en 2018 contre 41 % en 2015). Les autres motifs de disponibilités, d'office (2,6 %), pour faire des études et de la recherche (2,5 %) ou pour créer une entreprise (1,2 %) sont rares.

La part de la « position normale d'activité » (PNA) reste quasiment stable; elle représente 21,1 % des fonctionnaires en position de mobilité en 2018 contre 20,6 % en 2015. Parmi eux, 69 % sont affectés sur un poste dans un établissement public sous tutelle du ministère d'origine, 29 % sont en poste dans un autre ministère et 1 % dans un établissement public sous tutelle d'un autre ministère. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ainsi que le ministère de la Transition écologique et solidaire sont les deux principaux utilisateurs de la PNA où elle représente respectivement 66 % et 64 % des fonctionnaires en mobilité. Dans les autres ministères, cette position ne concerne que 7,8 % des agents en mobilité.

La mise à disposition (MAD) représente 3,1 % des agents en position de mobilité (soit 3 500 agents en 2018). Cette part évolue peu depuis trois ans (3,5 % en 2015). Plus des deux tiers des fonctionnaires en MAD sont employés au sein de la fonction publique (57 % dans la fonction publique de l'État, 13 % dans la fonction publique territoriale et 0,3 % dans la fonction publique hospitalière), 24 % travaillent dans d'autres organismes contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques et 6 % à l'étranger ou dans une organisation internationale.

La position hors cadres a été supprimée en 2016 et se trouve donc en voie d'extinction. Sa part est très faible (0,3 % en 2018) et a diminué de moitié depuis 2015. Les trois quarts des fonctionnaires en position hors cadres sont en poste dans la fonction publique de l'État.

Définitions

Un agent est dit en **position de mobilité** s'il est dans l'une des cinq situations administratives suivantes: la mise à disposition, la position normale d'activité, le détachement, la disponibilité ou la position hors cadres. La position de mobilité s'oppose notamment à **la position d'activité dans l'administration gestionnaire du corps**, position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement ses fonctions dans l'un des emplois correspondant à ce grade et dans le service où il a vocation à exercer.

La mise à disposition (MAD) est la situation de l'agent qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations de l'agent à l'administration d'origine.

Les agents affectés dans la situation dite **de position** normale d'activité (PNA) sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération est

^{*} Cette proportion a été révisée par rapport la précédente publication. La prise en compte de ces révisions augmente la part des effectifs de fonctionnaires en mobilité de 0,3 point.

directement prise en charge par l'administration d'accueil.

Un fonctionnaire en **détachement** est placé hors de son corps d'origine; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps.

Pour être en position hors cadres, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités. Cette position a été supprimée en 2016 et n'existe plus que de façon résiduelle.

La disponibilité est la position de l'agent qui cesse momentanément de travailler pour son administration ou service d'origine. L'agent ne bénéficie plus, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il existe plusieurs

motifs de disponibilité; les deux principaux sont la disponibilité de droit et celle pour convenance personnelle. La disponibilité de droit est fondée sur certaines circonstances d'ordre familial (donner des soins à un membre de la famille, élever un enfant de moins de 8 ans, suivre son conjoint ou partenaire à la suite d'un déménagement). La disponibilité pour convenance personnelle n'est, elle, accordée que sous réserve de nécessité de service.

Il existe par ailleurs une autre position administrative : le **congé parental** dont les résultats sont présentés dans la partie 8.3 du rapport annuel.

Sources

Les positions de mobilité sont évaluées dans la fonction publique de l'État à partir des données de l'enquête Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (Tems). Elle fournit des informations détaillées sur les agents en position de mobilité (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

Figure 4.8-1 : Position statutaire $^{(1)}$ des fonctionnaires civils au 31 décembre (en %)

		on des fonc elon leur p statutaire			on des fonc position de statutaire		
	2016	2017(*)	2018	2016			
Activité	94,7	94,6	94,4				
dont Mise à disposition (MAD)	0,3	0,2	0,2	3,7	3,4	3,1	
dont Position normale d'activité (PNA)	1,5	1,6	1,6	20,8	21,8	21,1	
Mobilités statutaires							
Détachement	2,9	2,9	3,0	41,6	40,1	40,2	
Disponibilité	2,3	2,5	2,6	33,3	34,2	35,3	
Hors cadres	0,0	0,0	0,0	0,6	0,5	0,3	
Ensemble des agents en dehors de leur administration d'origine	7,0	7,2	7,4	100,0	100,0	100,0	
Nombre de fonctionnaires en position de mobilité statutaire				108667	107 252	110 605	

Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – SDessi.

Champ : Fonctionnaires civils gérés par les ministères hors établissements publics.

⁽¹⁾ Hors congé parental dont les données figurent dans la fiche thématique $8.3.\,$

^(*) Chiffres révisés par rapport à la publication précédente.

Figure 4.8-2 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31 décembre 2018

	Effectif des fonctionnaires	Effectif des fonctionnaires	Part des fonctionnaires	Évolution	Effectif e hors d adminis	e son	Effectif en po	osition de mobi de son corps	lité en dehors
	civils gérés par le ministère	civils en mobilité	en mobilité (en %)	2018/2017 (en point)	Mise à disposition	Position normale d'activité	Détachement	Disponibilité	Hors cadres
Agriculture et Alimentation	30835	10050	32,6	1,0	217	6600	2512	718	3
Armées ⁽¹⁾	40066	5963	14,9	-0,1	75	3380	1188	1107	213
Culture ⁽²⁾	9718	1492	15,4	0,5	459	2	673	358	0
Économie et Finances, Action et Comptes publics ⁽³⁾ Éducation nationale et Jeunesse,	149 098	6953	4,7	-0,1	545	744	3180	2 417	67
Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ⁽¹⁾	912 987	56140	6,1	0,2	429	2079(6)	25129	28 478	25
Europe et Affaires étrangères Intérieur, Cohésion des territoires	6039	732	12,1	0,7	83	144	260	245	0
et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-Mer	176 344	5777	3,3	0,1	737	75	2408	2551	6
Justice ⁽⁴⁾	81 352	4109	5,1	1,7	218	9	2 6 2 6	1256	0
Ministères sociaux ⁽⁵⁾⁽¹⁾	25423	2979	11,7	-0,6	437	125	1882	522	13
Services du Premier ministre	4514	589	13,0	1,7	24	28	401	133	3
Transition écologique et solidaire	56 867	15 821	27,8	-0,3	231	10168	4182	1204	36
Ensemble	1493243	110605	7,4	0,2	3 455	23354	44 441	38989	366
Part de l'ensemble des fonctionnaires civils de l'État en position de mobilité (en %)		100,0			3,1	21,1	40,2	35,3	0,3

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - SDessi.

Champ: Fonctionnaires civils gérés par les ministères hors établissements publics.

⁽¹⁾ Les données 2017 sur les effectifs de fonctionnaires civils gérés par le ministère ont été révisées par rapport à la précédente publication.

⁽²⁾ Y compris opérateurs en délégation de gestion : BNF, le Louvre, Rodin et le CNSM de Lyon.

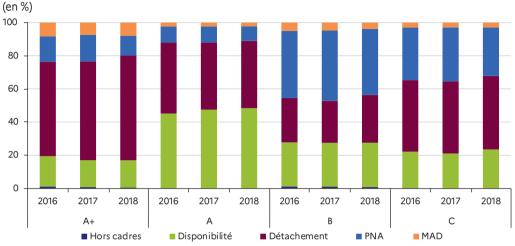
⁽³⁾ Y compris Caisse des dépôts et consignations.

⁽⁴⁾ Y compris ses établissements publics administratifs rattachés.

⁽⁵⁾ Y compris les agences régionales de santé (ARS).

⁽⁶⁾ Personnels BIATSS uniquement. Les données 2017 des effectifs BIATSS en PNA ont été révisées par rapport à la précédente publication.

Figure 4.8-3 : Répartition des fonctionnaires de l'État au regard de leur position de mobilité par catégorie hiérarchique au 31 décembre



Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – SDessi.

Champ: Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note: La répartition par catégorie hiérarchique est indisponible pour les personnels en PNA du ministère des Armées.

Figure 4.8-4: Répartition par catégorie hiérarchique des fonctionnaires civils en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine (en %)

		2015	2016	2017	2018
Mise à disposition	A+	28,8	26,1	22,7	25,5
	Α	28,3	31,1	35,5	37,4
	В	21,6	23,7	23,6	20,0
	С	21,3	19,2	18,2	17,1
Position normale d'activité	A+	8,0	8,5	8,2	6,8
	Α	23,4	22,6	23,1	25,5
	В	31,9	33,9	34,4	36,7
	С	36,7	34,9	34,4	31,0
Détachement	A+	15,4	15,7	15,5	15,7
	Α	49,1	49,5	50,4	52,0
	В	10,4	11,1	10,5	11,7
	С	25,0	23,6	23,6	20,6
Disponibilité	A+	6,4	6,4	5,0	4,7
	Α	64,6	64,8	68,9	70,6
	В	14,1	13,8	12,9	12,4
	С	14,9	15,0	13,2	12,4
Hors cadres	A+	24,9	20,5	17,9	14,2
	Α	29,4	30,2	30,8	30,1
	В	34,1	37,1	39,6	42,9
	С	11,5	12,2	11,7	12,8

Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – SDessi.

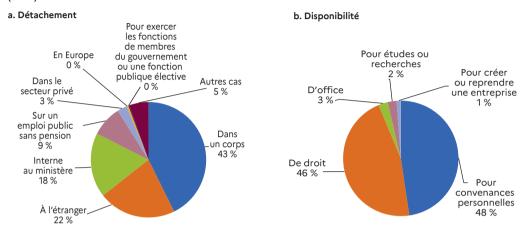
Champ: Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note: La répartition par catégorie hiérarchique est indisponible pour les personnels en PNA du ministère des Armées.

 $Lecture: Au \ 31 \ décembre \ 2018, 25,5 \ \% \ des \ fonctionnaires \ mis \ \grave{a} \ disposition \ appartenaient \ \grave{a} \ la \ catégorie \ A+.$

Figure 4.8-5 : Répartition des fonctionnaires en position de mobilité selon la destination ou le motif au 31 décembre 2018

(en %)



c. Mise à disposition

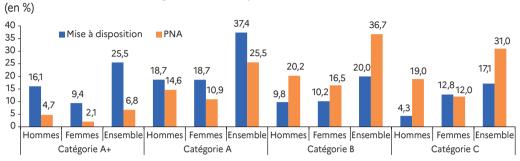
Collectivités Organisations Organisme territoriales et leurs État étranger Organismes de la internationales international établissements publics 1% fonction publique intergouvernementales 4%. 4 % hospitalière 5 % 0 % Collectivités territoriales et leurs Entreprise établissements publics publique 13 % 18 % Organismes contribuant à la mise en oeuvre d'une politique de l'État, Administrations des collectivités de l'État et leurs Administrations territoriales ou leurs établissements de l'État et leurs établissements publics publics administratifs établissements 74 % publics 24 % 57 %

d. Hors cadres

Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – SDessi.

Champ: Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Figure 4.8-6 : Répartition des fonctionnaires civils des ministères mis à disposition et en PNA selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2018

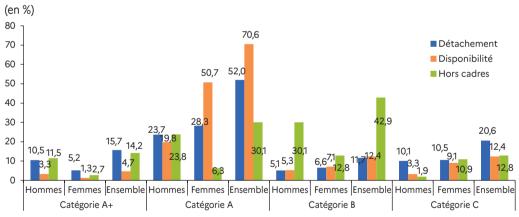


Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – SDessi.

Champ : Fonctionnaires civils mis à disposition ou en PNA gérés par les ministères hors établissements publics.

Note: La répartition par catégorie hiérarchique et par sexe est indisponible pour les personnels en PNA du ministère des Armées.

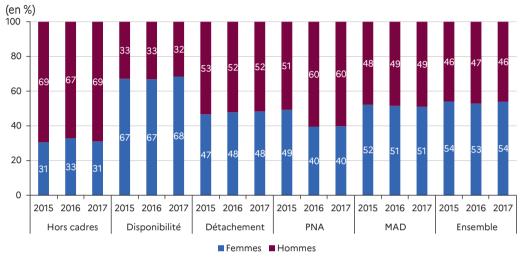
Figure 4.8-7 : Répartition des fonctionnaires civils des ministères en position de détachement, de disponibilité et hors cadres selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2018



Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – SDessi.

Champ: Fonctionnaires civils en détachement, disponibilité ou hors cadres gérés par les ministères hors établissements publics.

Figure 4.8-8 : Répartition des fonctionnaires en position de mobilité selon le sexe au 31 décembre

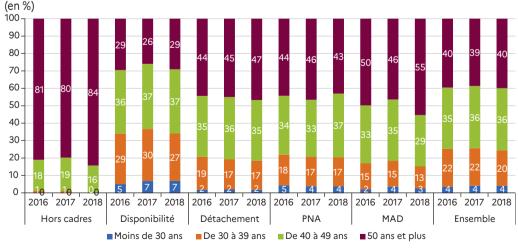


Sources: Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - SDessi.

Champ: Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note: La répartition par sexe est indisponible pour les personnels en PNA du ministère des Armées.

Figure 4.8-9 : Répartition des fonctionnaires civils en position de mobilité selon l'âge au 31 décembre

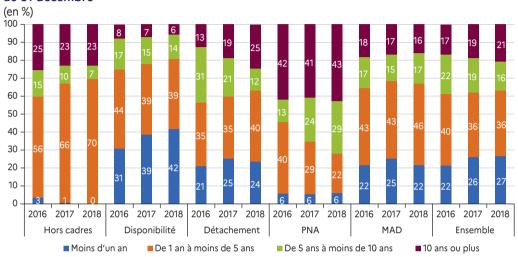


Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – SDessi.

Champ: Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note: La répartition par âge est indisponible pour les personnels du ministère de la Culture et pour les personnels en PNA du ministère des Armées.

Figure 4.8-10 : Répartition des fonctionnaires civils en position de mobilité selon la durée au 31 décembre



Sources: Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - SDessi.

Champ: Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note: La répartition par durée en position de mobilité est indisponible pour les personnels du ministère de la Culture et pour les personnels en PNA du ministère des Armées.

Figure 4.8-11 : Effectifs des agents en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine (*) dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre (1)

	20	2013		2015	
	Total	Part des femmes (en %)	Total	Part des femmes (en %)	
En disponibilité ⁽²⁾	43170	68	45 910	69	
 Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels (article 72) 	39130	69	40 910	69	
dont disponibilité de droit	9450	83	10 220	82	
– En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	4040	64	5000	66	
En position hors cadres (article 70) ⁽³⁾	150	54	130	57	
En congé spécial (article 99) ⁽³⁾	280	59	310	47	
Détachés dans une autre structure (article 64)(3)	11130	60	11990	64	
. Fonction publique de l'État	3860	62	4090	67	
. Fonction publique hospitalière	1140	87	1210	85	
. Autre collectivité	3 5 6 0	61	4160	64	
. Autres structures	2 5 7 0	45	2530	51	
Mis à disposition dans une autre structure (article 61) ⁽²⁾	14000	62	17640	63	
dont mis à disposition dans une organisation syndicale	450	51	760	54	
Total	68 730	66	75980	67	

Source: DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

Note: Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des «bilans sociaux» et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

^(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

⁽¹⁾ Enquête biennale, les prochains résultats concerneront l'année 2017. Chiffres actualisés par la DGCL.

⁽²⁾ Fonctionnaires et contractuels.

⁽³⁾ Fonctionnaires uniquement.